## Cher partenaire,

Cette lettre vous est transmise par les parents de ……………………………………………………………. qui ont demandé au Lycée français Jean Renoir un Projet d’Accueil Individualisé pour leur enfant.

C’est pourquoi nous souhaitons que vous remplissiez le document suivant.

Bien sûr, cela est rendu possible par le fait que les parents vous autorisent à lever le secret professionnel, et ce uniquement dans le cadre de ce qui peut aider la prise en charge scolaire, dans des modalités que vous décidez ensemble. L’école n’a pas besoin de tout savoir, mais un diagnostic et des pistes de réflexion peuvent grandement aider à la prise en charge de l’enfant.

Nous rappelons d’ailleurs que l’école est elle-même soumise à un devoir de réserve.

**Qu’est-ce que le PAI ?**

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.

Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. (…) Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l’enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires. (…) » in *Circulaire du 8 septembre 2003.*

**Quand et comment faire un PAI ?**

Lorsque l’enfant souffre de troubles spécifiques des apprentissages, il est tout dans son intérêt de rédiger un PAI afin de faciliter sa prise en charge et de travailler en équipe pour l’aider à progresser.

**Qui élabore le PAI ?**

Pour constituer un Projet d’Accueil Individualisé, une équipe éducative va être formée. Elle est constituée des parents de l’enfant, de l’équipe pédagogique (enseignants, direction, coordination TSA), et des intervenants extérieurs à l’école (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute…)

En fonction des observations faites en classe et de l’avis des professionnels extérieurs, les objectifs du PAI seront fixés et les moyens pour les atteindre seront définis.

**Quels sont les différents points abordés dans le PAI ?**

Le PAI est organisé en différentes parties pour faciliter la prise en charge de l’enfant et de ses troubles.

La partie intitulée « Projet pédagogique » présente les acquis et difficultés scolaires de l’enfant et la manière dont les enseignants vont individualiser leur pédagogie pour aider l’enfant à acquérir les compétences des programmes scolaires. C’est là aussi qu’est indiqué si l’élève bénéfice de soutien sur le temps scolaire et quelles sont les modalités de prise en charge. Cette partie relève de l’école.

La partie intitulée « Projet thérapeutique » présente les difficultés repérées et les objectifs de la prise en charge. Cette partie relève des différents intervenants extérieurs à l’école qui prennent en charge l’enfant. Chaque point est rempli par le professionnel concerné.

La partie intitulée « Projet éducatif » permet le cas échéant de mettre en valeur les objectifs concernant la prise en charge éducative de l’enfant : difficultés de socialisation, manque de confiance en soi ou autres difficultés comportementales.

La partie indiquée « Modalités de prise en charge » règle les questions pratiques et matérielles concernant la prise en charge des troubles à l’école.

Un feuillet supplémentaire intitulé « Réunion de suivi du projet individuel » permet de faire un bilan pour mettre à jour le PAI en fonction des progrès de l’enfant.

**Comment se passe la liaison entre les enseignants et les professionnels extérieurs qui interviennent ?**

L’idéal serait d’organiser une réunion où tous, parents, enseignants, intervenants extérieurs, puissent être ensemble. Cette rencontre pouvant être difficile à mettre en place, nous proposons de passer par voie de courrier ou par mail. Vous pouvez donc transmettre le document rempli par mail [CoordinationTSA@lycee-jean-renoir.de](mailto:CoordinationTSA@lycee-jean-renoir.de), par courrier par intermédiaire des parents.

Si vous avez des questions complémentaires, vous pouvez joindre l’enseignant(e) par l’intermédiaire de l’école au 089 / 68 999 77 22.

**Le tableau suivant sera écrit reporté tel quel dans le PAI.**

|  |  |
| --- | --- |
| **PROJET THERAPEUTIQUE (prises en charge rééducatives)** | |
| Nature des prises en charge et nom de l’intervenant | 1. Difficultés repérées  2. Objectifs des prises en charge |
| □ Orthophonie  □ Ergothérapie  □ Psychomotricité  □ Psychothérapie  □ Autres (préciser)  ………………………….. | ……………………………………………………………  ……………………………………………………………  ……………………………………………………………  ……………………………………………………………  ……………………………………………………………  …………………………………………………………… |

Merci de préciser si vous avez des pistes de travail pour l’enseignant ou de nous signaler tous les points qui vous semblent important pour sa prise en charge pédagogique, tout ce qui est à faire (ou à ne pas faire !) :

…………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………..

…………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………

En vous remerciant pour votre collaboration et le travail d’équipe dans l’intérêt de l’enfant,

Bien cordialement,

Les enseignants.